

Crise sanitaire du COVID 19 :

Le Conseil départemental est au front

LE PRÉSIDENT

Depuis le confinement de la mi-mars, le Conseil départemental est au front pour protéger, dépister, et assurer la continuité du service public départemental. Il le fait, pour la protection et le dépistage, en étroite liaison avec Madame la Préfète et l'ARS

1) PROTÉGER

Le Département contribue à la protection des personnes qui sont en première ligne de la lutte contre le COVID 19 et au contact direct de publics fragiles.

A/ Les masques

Le Conseil départemental a commandé 1 million de masques qui arrivent progressivement. Pour commencer, une première commande de 650 000 exemplaires avec des Départements des Pays de Loire qui avaient été pionniers dans cette démarche pour les masques ; ensuite une deuxième commande avec le Conseil régional et les Départements du Centre-Val de Loire.

A ce jour, le Conseil départemental, via ses équipes en a déjà distribué 190 000 sur site dans :

- Les EHPAD
- Les résidences seniors
- Les structures de la Petite enfance
- Les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)
- Les foyers de vie et d'hébergement accueillant des personnes en situation de handicap
- Les associations caritatives poursuivant leur action de distribution alimentaire

Cela a bénéficié à plus de 20 000 personnes en fragilités d'âge ou de handicap. Une première livraison du Conseil départemental a eu lieu les 26 et 27 mars, une deuxième les 1^{er} et 2 avril, et une troisième les 7 et 8 avril. En complément de sa dotation propre, effectuée en étroite liaison avec la Préfecture pour la répartition des masques, le Conseil départemental fait livrer désormais par ses services et sur site aux établissements concernés, la dotation spécifique de l'ARS qu'ils devaient précédemment aller chercher. Cela leur simplifie la tâche.

B/ Gel hydro alcoolique

Le Département a acheté 2 000 litres de gel hydro alcoolique qui ont été conditionnés par ses services en flacons de 1 litre et livrés sur site aux établissements en même temps que les masques.

C/ Le Conseil départemental, solidaire du CHU

Concernant la dotation d'équipements, le Département a recueilli tous les équipements de protection individuelle existants dans les collèges pour les mettre à disposition des équipes soignantes du CHU. Ont été fournis :

- 1 589 kits visiteurs (comprenant une blouse, une charlotte, un masque et une paire de surchaussures)
- 394 blouses à usage unique
- 4 050 charlottes
- 10 730 surchaussures
- 1 000 masques FFP2

D/ Dotation à Madame la Préfète de 1000 visières de sécurité pour les forces de police et de gendarmerie

Ces personnels de sécurité ne pouvant porter de masques, ces visières transparentes leur offriront une protection accrue. Produites par une association et des bénévoles locaux, elles seront livrées mardi.

2/ DEPISTER

Le Département a fait le maximum pour développer les tests sous toutes leurs formes.

A/ Les tests PCR de détection du COVID par notre laboratoire public interdépartemental Inovalys

Dès le confinement, la question des tests ayant été identifiée comme cruciale, le Département a plaidé auprès des autorités de l'Etat pour que notre laboratoire vétérinaires Inovalys, qui dispose des équipes et du matériel, puisse effectuer des tests en renfort de l'action des laboratoires du CHU et des laboratoires privés. Le 25 mars, un courrier des quatre Présidents de Département faisant partie du Groupement d'Intérêt Public Inovalys (Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Sarthe et Loire-Atlantique) au Ministre de la Santé qui, quelques jours plus tard, a enfin donné son accord. Cela va permettre dès la semaine prochaine d'augmenter sensiblement le nombre de tests qui seront réalisés par les laboratoires Inovalys de Nantes (2 000) et de Tours (2 000). Cela se fera dans le cadre d'une convention entre l'ARS, le laboratoire Inovalys et le laboratoire privé retenu par l'ARS, et par réquisition préfectorale. Cette avancée, très attendue dans les EHPAD, va permettre de dépister davantage:

- o Dès qu'il y aura suspicion sur un soignant/salarié ou un résident = dépistage de la personne concernée
- o Dès qu'un cas sera avéré chez un salarié = dépistage de tous les salariés
- o Dès qu'il y aura plusieurs cas (salariés ou résidents) = dépistage de tous les salariés et de tous les résidents.

B/ Tests sérologiques

Ces tests ne sont pas destinés à savoir si la personne est porteuse du COVID. Il s'agit de tests permettant de savoir si une personne a été en contact avec le virus, avec ou sans symptômes, et a développé des anticorps qui lui permettent d'être immunisée pour elle-même et donc non contagieuse. Ces tests agréés, se pratiquent avec un médecin ou une infirmière à partir d'une goutte de sang prélevée sur le doigt, et délivrent un résultat au bout de 15 minutes. Il est probable que, lors du déconfinement, la possibilité de se déplacer librement, notamment pour travailler, sera conditionnée à la réalisation de tels tests. Sous réserve de l'homologation du test par l'Etat et dans le cadre d'une commande groupée avec les autres Départements et la Région, notre Département en a commandé 25 000 dont :

- 6 000 pour le Conseil départemental ;
- 19 000 pour 10 intercommunalités, 118 communes et quelques partenaires publics ;
- La Métropole, en ayant également commandé 2 500.

Le test commandé est produit en France dans un laboratoire de la région parisienne et commercialisé par une société française.

C/ Aide aux Centres COVID dans le Département

Divers centres COVID 19 ont été ouverts dans le département par la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé, en lien avec la Préfecture, l'ARS, le Département et parfois le CHU. Cette initiative a pour objectif de réaliser une prise en charge locale (sans engorger le CHU de Tours) des affections respiratoires suspectes de COVID 19 et une orientation des cas en fonction de leur gravité : un retour à domicile avec suivi par téléconsultation sera préconisé pour les patients en bon état général ou une orientation vers le CHU pour les patients présentant des signes d'aggravation ou potentiellement à risque de complications.

A ces initiatives professionnelles, le Conseil départemental apporte son appui sous différentes formes : financière, logistique ou par mise à disposition de personnel comme par exemple, 6 agents départementaux qui travaillent au standard de ces centres COVID de la Métropole.

D/ Aide cartographique pour le CHU

Les services du Conseil départemental ont réalisé une carte interactive pour le CHU qui répertorie et localise précisément tous les établissements médico-sociaux d'Indre-et-Loire avec le nombre de places autorisées. Cela servira pour identifier où se trouvent les cas COVID et aider à un dépistage rapide.

E/ Plateforme départementale pour les cas COVID

En liaison avec la Préfecture et l'ARS, le Conseil départemental a mis en place une plateforme sur laquelle seront remontées les suspicions et déclarations de cas COVID de salarié ou de résident constatés par les 40 Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) du département, dans lesquels 2400 salariés travaillent actuellement chaque jour auprès de 7 500 personnes. Cette

plateforme départementale assurera également les remontées pour les établissements de la Protection de l'enfance.

De son côté, la Préfecture animera une plateforme comparable pour remonter les informations de suspicions et de déclarations COVID dans les EHPAD, les résidences seniors et les établissements pour personnes en situation de handicap.

3/ ASSURER LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC DEPARTEMENTAL

Depuis maintenant près d'un mois, le Département a continué d'assurer le service public auprès des usagers. C'est ainsi que, même si la plupart des lieux sont fermés au public afin de lutter contre la propagation du virus du COVID-19, les missions du Conseil départemental sont assurées par les agents, principalement en télétravail mais aussi en présentiel et en recevant du public quand les nécessités le demandent.

Près de la moitié des agents du Département sont actifs au quotidien, par roulement, certains travaillant 7j/7, notamment pour encadrer les enfants qui dépendent de l'Aide Sociale à l'Enfance. Un agent du Département accueille le public au téléphone du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Il est aussi possible d'envoyer un courriel à contact@departement-touraine.fr

A/ Missions de solidarité sociale

- Maisons Départementales des solidarités :

10 Maisons Départementales des Solidarités peuvent accueillir les usagers sur rendez-vous donnés par les professionnels, après évaluation téléphonique de leur situation. Pour assurer les rendez-vous les MDS ouvrent 1 à 2 demi-journées par semaine selon les sites et les besoins. Pour connaître les demi-journées d'ouverture des MDS, il suffit de prendre contact avec chacune d'entre elles. L'instruction du fonds départemental d'aide aux jeunes des demandes urgentes est maintenue à distance par les conseillers des missions locales ou des travailleurs sociaux des Maisons départementales des solidarités.

- Protection Maternelle et Infantile / Protection de l'Enfance :

Les consultations urgentes de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), de sage-femme et de puéricultrices se poursuivent. Les équipes de la PMI et les Centres de Planification et d'Education Familiale (CPEF) restent donc mobilisés. Les missions s'organisent avec des consultations téléphoniques, des rendez-vous et une priorisation des interventions à domicile sur les situations fragiles et à risques.

L'ensemble des autres activités liées à la protection de l'enfance restent assuré, notamment la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes. Près de 365 assistantes familiales s'occupent des 1 200 enfants qui leurs sont confiées.

- Insertion :

Le service allocation RSA du Département assure un suivi de toutes les situations individuelles urgentes en lien avec la CAF et la MSA. **Tout est mis en œuvre pour ne pas pénaliser et garantir le maintien des droits ouverts.**

- Autonomie :

L'ensemble des services de la Direction de l'autonomie sont organisés en télétravail de manière à assurer un service essentiel à la population visant à garantir pour les personnes âgées et handicapées: l'ouverture de prestations urgentes, la mise en paiement des prestations et des dotations aux établissements.

Les liens avec l'Agence Régionale de Santé, les EHPAD, les Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux Personnes handicapées et les Services d'Aide et d'Assistance à Domicile, sont assurés toutes les semaines afin d'estimer leurs besoins prioritaires et de permettre, en coordination avec l'Etat, de gérer au mieux la crise et ses conséquences.

- Maison Départementale des Personnes Handicapées :

Les professionnels de la Maison Départementale des Personnes Handicapées sont en télétravail et continuent de répondre aux besoins importants des personnes en situation de handicap et de leurs aidants. Le standard téléphonique 02 47 75 26 66 est ouvert de 9h00-12h00 et 13h30-16h30

B/ Missions de solidarité territoriale

- Les Collèges accueillent les enfants des personnels soignants, des forces de l'ordre et des sapeurs-pompiers :

Une quinzaine de collèges accueillent 36 enfants nécessitant la présence d'un agent des collèges pour l'entretien des locaux.

- Aides à la continuité pédagogique dans les collèges :

Pour assurer la continuité pédagogique, le Département a mis à disposition près de 300 ordinateurs portables à destination des familles les plus modestes. Cette dotation répond à l'évaluation des principaux de collèges.

- Entretien des routes :

Une astreinte routière est active 7j/7, 24h/24 sachant que dès le 20 avril, le fauchage des accotements routiers commencera pour assurer une parfaite sécurité sur nos routes.

- Soutien à l'activité touristique :

Les 6 Départements de la Région et le Conseil régional se sont mis d'accord pour bâtir une campagne de promotion du tourisme dès la sortie du confinement, afin de soutenir ce secteur essentiel de notre économie locale et régionale.

S'agissant des monuments et musées du Département, en cette période particulière, le Conseil départemental propose des découvertes sonores, visuelles, ludiques et culturelles. Une plongée « à distance » dans l'univers unique de chacun de ces sites patrimoniaux.

- Soutien accru aux associations culturelles et sportives :

Afin de soutenir les associations sportives et culturelles, victimes collatérales de cette crise sanitaire, le Département a décidé :

- o Pour les subventions annuelles classiques de fonctionnement initialement prévues, versement de la totalité prévue ;
- o Pour les subventions annoncées pour des manifestations ou spectacles annulés, le mécanisme suivant sera mis en place :
 - Paiement par le Département de la part de subvention correspondant aux charges engagées à proportion de son engagement dans le budget global de la manifestation engagée;
 - Paiement par le Département d'une compensation correspondant aux entrées payantes attendues et non réalisées à proportion de son engagement dans le budget global de la manifestation engagée.

Le même dispositif est mis en œuvre par la Région, ce qui simplifie les choses pour les associations concernées.

- Soutien à la vie économique et poursuite des investissements

Le Département n'a demandé l'arrêt d'aucun chantier. A la demande des entreprises les chantiers ont cessé car il n'est pas toujours aisé, pour elle, d'assurer la sécurité de leurs salariés dans les conditions requises. Depuis, une dizaine de chantiers ont repris.

- o 14 M€ de chantiers sont prêts à reprendre dès que possible.
- o 10 M€ de nouveaux chantiers sont opérationnels pour être soumis prochainement à consultation pour permettre d'assurer une reprise d'activité économique à nos entreprises. C'est ainsi que le chantier de la Fibre optique ne s'est pas arrêté et qu'il se poursuit, même s'il est à une cadence plus réduite.
- o 24 permissions de voiries départementales ont été accordées depuis le début de la crise ainsi que 26 arrêtés de voirie.

A la demande de Madame Sylvie Giner, Vice-présidente du Conseil départemental en charge du numérique, le chantier pour le déploiement de la fibre optique du Syndicat Mixte Ouvert, qui peut se conduire dans le respect des gestes barrières, ne s'est pas arrêté et se poursuit, même s'il est à une cadence plus réduite.

Il est à noter que le délai global de paiement des factures du Conseil départemental s'est amélioré et que le réseau des agents comptables du Département est pleinement mobilisé pour payer toutes les factures en temps et en heure.

- Soutien à l'aide à l'investissement des communes :

Concernant l'aide à l'investissement des communes, pour le FDSR « socle » (communes de -2000 habitants) les notifications ont été envoyées suite à la session départementale du mois de mars.

Pour la partie « projets », la commission d'engagement s'est tenue au début du mois de mars, pour permettre le choix des projets. Un courrier a été envoyé aux communes pour leur mentionner la retenue de leur projet et le montant de la subvention, les autorisant également à engager leur investissement dès qu'ils le pourront. Ces engagements seront entérinés à l'occasion de la prochaine commission permanente du Conseil départemental qui devrait avoir lieu en mai.

Pour rappel, chaque année, les 11 millions d'euros dédiés par le Conseil départemental à l'aide à l'investissement des communes génèrent plus de 40 millions d'euros de travaux.

Par ailleurs, si en raison des circonstances actuelles, des projets de communes venaient à être différés, la plus grande bienveillance serait opérée dans le traitement de chaque dossier.

C/ Le Département garant d'un service public de proximité efficace et efficient

- Des agents départementaux mis à disposition ou volontaires

32 professionnels (majoritairement des agents des collèges pour des missions d'entretien ou des chefs de cuisine, des infirmières, des éducateurs) sont actuellement mis à disposition de 13 EHPAD sur tout le territoire départemental et 4 structures de protection de l'enfance.

Ils assurent une partie des missions ne pouvant être exercée par les salariés des structures et sont un soutien précieux en période de crise.

SIGNALE : Une cellule d'appui aux EHPAD va être mise en place avec l'ARS et l'Etat pour aider au mieux tous les établissements. Le Conseil départemental apportera son aide pour trouver quand cela est possible des agents volontaires à aller apporter leur aide.

- Une action départementale pour un meilleur service postal

Le Département s'est aussi indigné des fermetures de bureaux de poste et des agences bancaires de la Poste principalement en milieu rural à la veille du versement des allocations sociales. Ainsi, seuls 17 bureaux de poste/agences postales étaient ouverts au début du confinement sur 68 ; depuis 11 ont rouverts et il est prévu l'ouverture de 7 nouveaux bureaux de poste, soit près de la moitié des bureaux du département.

Jean-Gérard PAUMIER 10/04/2020



Président du Conseil départemental